

Horaire des ouvertures des églises et des permanences des prêtres pendant la période de suspension des célébrations :

Églises	Jours et heures d'ouverture	Permanence d'un prêtre
Collégiale	Du lundi au samedi de 9h00 à 17h00 (19h00 le mercredi) Dimanche de 11h00 à 17h00	Mercredi de 9h00 à 10h00 et de 18h00 à 19h00 Samedi de 10h00 à 11h30
Ss Jean et Nicolas	Tous les jours de 9h00 à 16h00	-----
Ste Thérèse	Tous les jours de 8h00 à 18h00	Dimanche de 10h30 à 12h00
St Remi, Baulers	Dimanche de 10h00 à 11h00	Dimanche de 10h00 à 11h00
Ste Marguerite, Thines	Dimanche de 10h00 à 11h30	Dimanche de 10h00 à 11h30
St Michel, Monstreux	-----	-----
St François d'A., Bornival	-----	-----
Chapelle St Joseph, Bois-de-Nivelles	-----	-----